leurs piquets, ont renoncé complètement à faire la cote. La place qui leur était affectée est déserte.

A part quelques individus qui vendent des poules à deux francs, on ne parle nulle part.

A signaler enfin l'animation qui règne parmi les jockeys ; eux aussi parlent de se mettre en grève.

Jadis ils touchaient non seulement un prix ferme pour monter les chevaux, mais les gagnants bénéficiaient d'un tant pour cent sur le chiffre des paris engagés.

Comme on ne parie pas, les jockeys perdent ce dernier bénéfice, et ils s'en montrent fort irrités.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 10 mars

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Rondelet dépose une proposition de loi ayant pour objet de transformer en une taxe proportionnelle le timbre fixe pour les transports de petites vitesse.

M. Gillet dépose un rapport sommaire sur une proposition de M. Colfavru ayant pour objet de modifier l'organisation administrative de la France, et demande que cette proposition soit renvoyée à l'étude de la commission nommée pour examiner le projet de loi relatif aux sous-préfectures. Le renvoi est ordonné.

LLS CÉRÉALES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions de loi concernant les céréales.

M. Félix Faure développe un contre-projet portant que le droit de douanes de 3 francs sur le blé sera supprimé à partir du 14 juillet 1889.

L'orateur dit qu'il faut décider dès à présent la suppression de la taxe de 3 francs en 1889, et en tout cas ne pas voter la surtaxe qui porterait une nouvelle atteinte à l'alimentation du peuple.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas pris en considération.

M. Yves Guyot propose de rétablir le droit de statistique de soixante centimes par hectolitre de blé, droit établi par la loi du 15 juin 1861. Il ne croit pas qu'il y ait une crise agricole, et cherche à prouver que la propriété rurale est dans une situation de prospérité croissante.

Il termine en disant qu'on veut faire du socialisme d'Etat au profit des propriétaires.

L'amendement de M. Guyot est rejeté par 371 voix contre 154.

M. Bourgeois dépose un projet de résolution tendant à l'ajournement de la discussion jusqu'après la réforme des lois fiscales.

L'orateur s'élève vivement contre le système qui consiste à imposer un objet de premiare nécessité. Pourquoi ne frappez-vous pas, dit-il, les colliers, les diamants, les dentelles, etc.? La loi en question nous ramène à Louis XIV, les impôts de consommation remplaçant la dîme.

M. le Président rappelle l'orateur à la question.

M. Bourgeois déclare que l'agriculture souffrira tant que nous aurons la protection et des impôts de consommation. Le salut de la République est dans la liberté.

L'amendement de M. Bourgeois est rejeté par 369 voix contre 170.

M. Sourigues propose un amendement établissant qu'une prime de deux francs par hectolitre de froment sera payée au producteur quand le prix de cette céréale ne dépasserait pas 18 francs, la prime décroîtrait en proportion inverse de la hausse qui se produirait au-dessus de ce prix.

L'amendement de M. Sourigues n'est pas pris en considération.

ADOPTION DU DROIT DE 5 FRANCS

Le scrutin est ouvert sur l'article premier établissant un droit de cinq francs.

L'article premier est adopté par 312 voix contre 233.

Le droit sur les farines

M. Prevet développe un amendement tendant à fixer à 10 fr. le droit sur les farines au lieu de 8 fr., chiffre fixé par la commission. Il estime que ce dernier chiffre n'est pas en rapport avec le droit de 5 fr. sur le blé qu'on vient de voter.

Comparant les situations respectives des meuniers étrangers et français, il démontre que les intérêts de ceux-ci seraient compromis si le droit de 8 francs était adopté.

Il termine en demandant le renvoi à la commission qui est accepté.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée à 5 h. 30.

LETTRE DE PARIS

(*D'un correspondant spécial*)

Paris, 10 mars.

Crédits supplémentaires.

On s'étonnait généralement aujourd'hui, au Palais-Bourbon, de ce que M. Dauphin eut manifesté l'intention, dans le Conseil tenu ce matin à l'hôtel de la place Beauvau, de faire trancher par la Chambre, avant les vacances de Pâques, la question des crédits supplémentaires relatifs au traitement du personnel de l'administration centrale du ministère des finances, qu'il va déposer sur le bureau.

Comme on croyait que, par un accord tacite, les membres du Cabinet étaient convenus d'éviter tout prétexte à une crise ministérielle avant l'ouverture de la session d'avril, des conseils généraux, on ne s'expliquait cet empressement que par le désir de se soustraire à la responsabilité de rédiger et de déposer le budget de 1888.

C'est vous dire assez que les crédits supplémentaires dont il s'agit n'ont aucune chance d'être adoptés. En effet, comment admettre que la Chambre, qui a refusé à deux reprises différentes et à une énorme majorité, au risque d'un conflit avec le Sénat, d'accorder les crédits réclamés par le ministre des finances, va se déjuger à quelques semaines de distance, uniquement parce que la demande se présenterait sous forme de crédits supplémentaires ?

Les paris de course

La circulaire sur les paris de course que M. Sarrien doit adresser aux procureurs généraux, a tout l'air de plaider les circonstances atténuantes au sujet de cette interdiction. Quoi qu'il en soit, il n'est ignoré de personne que la mesure n'a pas, au fond, l'approbation du gouvernement, non plus que celle de la majorité du Parlement, mais il fallait absolument s'exécuter en présence des réclamations du Conseil municipal soutenues par les feuilles radicales, réclamations il faut bien le reconnaître, qui ont la loi pour elles.

Cependant, comme il semble qu'aux termes de la circulaire, les paris seraient tolérés sous la condition qu'ils auront lieu entre personnes qui se connaîtraient, l'on incline à croire que les joueurs sauront s'arranger de façon à se conformer à cette condition. Mais les intermédiaires qui provoquaient, organisaient et alimentaient les courses dans l'intérêt de leur industrie ? L'on reconnaît qu'ils seront bien habiles s'ils parviennent à tourner les dispositions de la loi.

La relégation

La commission chargée d'étudier les mesures à prendre pour l'application de la loi sur la relégation et les réformes à introduire dans le régime de la transportation, commission qui a tenu aujourd'hui sa première séance au ministère de la marine, sous la présidence de M. De La Porte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, apprend officiellement au public, en attendant qu'elle n'aboutisse pas, une chose dont il se doutait d'ailleurs depuis longtemps, c'est qu'à propos de la loi sur les récidivistes comme de son application, tout est à refaire. Et malheureusement ce n'est pas seulement à propos de la relégation votée à toute vapeur et préparée avec la plus remarquable légèreté et la plus profonde incompétence, qu'il en est ainsi.

La loi militaire

Comment la Chambre va-t-elle employer son temps, après qu'elle aura statué sur la surtaxe relative aux céréales? C'est la question que l'on s'adresse aussi bien dans le public qu'au Palais Bourbon. On prévoit que les droits à établir sur les farines, sur les bestiaux et le nouveau projet sur les sucres pourront occuper trois ou quatre séances, à la suite du vote sur les blés étrangers; mais après? La loi militaire est prête, répond-on, au moins sur quelques uns de ses chapitres adoptés par la commission et rien n'empêchera la Chambre de délibérer sur ces chapitres.

On se trompe, car si je suis bien informé, il existe nombre de députés aussi bien à droite que sur les bancs du Centre, qui soutiennent que la loi militaire forme un ensemble qui exclut toute discussion partielle, en d'autres termes, qu'il convient d'en connaître tous les détails, avant d'en aborder le débat, sous peine de ne pouvoir se livrer à une discussion générale, ce qui ne se serait jamais vu dans une affaire de cette importance.

La gauche radicale et l'extrême-gauche seraient assez de cet avis, mais ce qui doit contribuer à les rendre intraitables, c'est le besoin qu'elles éprouvent de faire trancher, au plus vite, par la majorité, et avant la session d'avril des conseils généraux, la question de l'égalité du service militaire.

C'est là un bon tour joué aux séminaristes, que les membres des deux groupes entendent offrir comme œufs de Pâques à leurs électeurs.

Personne ne se plaindra du retard éprouvé dans le débat de la loi militaire, d'autant plus qu'à son défaut, la Chambre peut parfaitement employer ses loisirs à discuter la proposition relative au recensement des propriétés bâties ou le projet sur les délégués mineurs ou celui relatif à la nouvelle formule du serment, qui tiennent également au cœur de nos radicaux.

Les sous-préfets

Les choix des bureaux pour la nomination de la commission chargée d'examiner le projet de suppression partielle des sous-préfets, sont désastreux pour le gouvernement. Il en résulte que, sur 11 commissaires, 6 sont pour le maintien du *statuquo* et 5 pour la suppression totale des sous-préfets. Seul, M. G. Périn élu dans le 6e bureau, partisan de la suppression totale, accepte, comme pis aller, le projet Goblet.

La Bourse et le bilan de la Banque de France

La Bourse a été très ferme aujourd'hui, non pas seulement à cause de l'abaissement du taux de l'escompte à Londres mais surtout à cause de la bonne tenue des cotes étrangères, attribuée généralement à l'amélioration de la situation internationale. Les affaires ont été très actives pendant toute la durée de la séance. C'est dire assez que la spéculation ne s'est pas autrement préoccupée de la diminution du rendement des impôts pendant le mois dernier, rendement qui est inférieur de 5.595.400 francs aux prévisions budgétaires et inférieur de 633.000 francs sur le produit de février 1886.

On s'est entretenu, après Bourse, de ce qui s'était passé aux Courses d'Auteuil au sujet de l'interdiction de l'industrie des Bookmakers. A part une grande animation parmi Bookmakers et leurs clients, aucun incident n'a été signalé. Les gardiens de la paix étaient, du reste, en grand nombre sur le Champ de Courses.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France qui vient d'être affiché, fait ressortir les différences que voici sur celui de la semaine dernière. Aux augmentations figurent deux chapitres seulement; le compte courant du Trésor avec 6,558,000 fr. et l'argent avec un insignifiant accroissement de 22,000 francs. Aux diminutions figurent l'or avec 9,141,000 fr.; le portefeuille avec 75,759,000 fr., la circulation avec 33 millions 283,000 fr., les comptes-courants particuliers avec 31.968,000 francs. Les bénéfices de la 1r semaine ont été de 392,000 francs.

NOUVELLES DU JOUR

M. de Lesseps à Berlin

Berlin, 10 mars. — M. de Lesseps, dont la mission intrigue de plus en plus le monde politique et financier a été le héros de la soirée musicale et dramatique donnée hier soir à l'issue du dîner chez l'impératrice et à laquelle assistaient, outre les membres de la famille impériale, 230 invités représentant le Tout-Berlin, diplomatique, parlementaire et artistique.

Dès l'entrée de l'empereur qui avait dîné seul dans son cabinet, le prince impérial, prenant M. de Lesseps par la main, est allé présenter l'illustre savant à son père qui, s'avançant vivement, a serré avec effusion les mains de son hôte.

Parlant d'abord du canal de Suez, l'Empereur a félicité M. de Lesseps d'avoir attaché éternellement son nom à une des plus glorieuses œuvres — *res gesta Dei per Francos* suivant la devise.

Passant ensuite aux nouvelles entreprises de l'infatigable ingénieur, l'Empereur a demandé des renseignements détaillés sur les progrès du canal de Panama et des travaux commencés en Tunisie. Il a écouté avec beaucoup d'intérêt les explications de M. de Lesseps, auquel il a dit :

« Nous souhaitons, là encore, que vos espérances se réalisent bientôt, et qu'il me soit donné de voir achever le canal de Panama, sur lequel l'Allemagne aussi compte beaucoup pour le développement de ses nouvelles possessions dans l'Océan pacifique.

L'empereur a terminé en serrant de nouveau la main de M. de Lesseps et en lui disant : « Je suis enchanté de recevoir sous mon toit le Français qui a tant fait pour le rapprochement pacifique des peuples et qui a inscrit son nom parmi ceux des plus grands bienfaiteurs du genre humain. »

Demain soir, premier grand dîner parlementaire chez le prince de Bismarck ; aucun membre de l'opposition proprement dite n'a été invité ; on prévoit que d'importantes déclarations seront faites par le chancelier.

L'abdication de l'Empereur d'Allemagne

Berlin, 10 mars, 4 h. 30. — Je viens de lire dans la *Gazette Nationale* une dépêche signalant le projet prêté par le *Figaro* à l'empereur Guillaume d'abdiquer le lendemain de son 90e anniversaire ; cette information est absolument inexacte et aucun esprit sérieux en Allemagne ne saurait s'y arrêter.

D'autre part, l'Empereur, en continuant de supporter le poids de la couronne, montre bien qu'il est décidé à mettre en pratique la déclaration qu'il fit en 1877 au Reichstag alors qu'il parlait de sa retraite : « Je n'abdiquerai jamais, Messieurs, un bon cheval meurt dans ses traits. »

Le vote de la loi sur les céréales

Paris, 10 mars. — Voici les chiffres exacts du vote de 5 francs sur les céréales : pour : 312, contre: 233 ; tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté pour. M. Goblet s'est abstenu.

Les évènements bulgares

Vienne, 10 mars. — La régence bulgare vient de commander, à la Monnaie impériale d'Autriche, plusieurs millions de médailles d'argent à l'effigie du prince Alexandre ; cette mesure est interprétée comme le présage d'une nouvelle manifestation méditée par le gouvernement de Sofia en faveur de l'indépendance complète du pays et du retour du prince.

Les députés socialistes et la grève de Bessèges

Paris, 10 mars. — On sait que les députés faisant partie du groupe dit ouvrier — il comprend 8 membres — avaient décidé de se rendre à Bessèges.

Deux heures après, ils renonçaient à leur projet, soi-disant pour être présents dans le cas ou une demande de scrutin à la tribune serait déposée sur l'article portant de 3 à 5 francs la surtaxe qui frappe les blés étrangers.

La vérité est que ces messieurs ont été charitablement prévenus qu'il leur serait fait un accueil plus que froid et que les ouvriers de Bessèges étaient loin de vouloir les suivre dans la voie de l'agitation où on cherchait à les entraîner.

Conseils cantonaux

Paris, 10 mars. — M. Thellier de Poucheville, député du Nord, a soumis à la Chambre une proposition ayant pour objet la suppression des sous-préfets et des conseils d'arrondissement, et à la création des conseil cantonaux. Les attributions conférées aux sous-préfets seraient exercées par le préfet, les conseils de préfecture ou les maires délégués par le préfet. Le canton serait constitué à l'état de personne civile.

Il serait créé dans chaque canton un conseil cantonal ainsi composé : du membre du conseil général élu par le canton ; du juge de paix du canton ; des maires élus de chaque commune. Le conseil cantonal se réunirait quatre fois par an. Il pourrait être suspendu par le préfet mais pour une durée ne pouvant excéder un mois. Le conseil cantonal procéderait à la sous-répartition des contributions directes fixées par le conseil général. Il donnerait son avis sur les changements à apporter aux circonscriptions territoriales, au classement des chemins vicinaux, à la création ou suppression d'offices des notaires, avoués, etc.; il règlerait l'acquisition, l'aliénation, l'échange, le mode de gestion des propriétés cantonales, les concessions de travaux, de tramways sur chemins vicinaux, etc., etc., etc.

Les funérailles de Paul Féval

Paris, 10 mars. — Aujourd'hui, à midi, on a célébré, à l'église Saint-François Xavier, les obsèques de Paul Féval.

Les honneurs militaires ont été rendus par la musique du 46e de ligne. Très peu de monde. Ni comédiens, ni comédiennes, peu d'auteurs dramatiques.

Sur le corbillard, très simple, il y avait trois couronnes : la première offerte à Paul Féval par son éditeur ; la deuxième, par les fils du défunt, et la troisième par les petits-fils.

Après le service, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Montparnasse. Là, M. de Bornier a pris la parole le premier, puis a été remplacé par M. Claretie qui, au nom de la société de gens de lettres, a retracé la carrière laborieuse et glorieuse de Paul Féval.

Puis le corps a été descendu dans une fosse surmontée d'une simple croix en bois noir, sur laquelle étaient inscrits ces mots : Paul Féval 1817-1887.

Le deuil était conduit par les fils Féval.

Service funèbre pour le R. P. Beckx

Rome, 10 mars. — Aujourd'hui, à l'église du Gesù, a été célébré un service solennel pour l'âme du R. P. Beckx.

Le général des dominicains, assisté par les religieux de son ordre, a chanté la messe et donné l'absoute.

Dans l'assistance on remarquait plusieurs cardinaux, des évêques des prélats, tous les généraux et procureurs d'ordres, un nombreux clergé, des délégations de séminaires et des ordres religieux, plusieurs membres de la noblesse romaine, etc.

Gages de paix

Berlin, 10 mars. — L'empereur, recevant le général d'infanterie Pape aurait exprimé la joie que lui causait l'acceptation du septennat par le Reichstag.

« Ce vote, a-t-il dit, est l'expression sincère des sentiments pacifiques du peuple allemand. Vous savez que ces sentiments sont les miens.

» En ce moment surtout, je suis heureux d'être aidé dans ma mission de paix par le concours désintéressé des gouvernements de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

Le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre

Londres, 10 mars. — La Banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte de 4 à 3 1/2 0/0.

Un drame à Paris

Paris, 10 mars. — Un jeune homme de 29 ans, M. Lucien G..., comptable chez un grand industriel du Faubourg du Temple, s'était marié il y a trois mois à peine, avec une jeune fille fort jolie.

Les deux époux s'aimaient tendrement et pour eux la lune de miel semblait devoir durer de longues années.

Il y a quelques jours, un déficit de trois mille francs fut constaté dans la caisse de l'établissement par Lucien G... Ne pouvant en expliquer la cause, il crut comprendre que sa probité était soupçonnée.

Mme G... s'absenta de chez elle une partie de la journée. Lorsqu'elle revint, vers quatre heures elle trouva la porte du logement fermée au verrou.

Assaillie par de funestes pressentiments, elle la fit ouvrir.

Lucien G... était étendu à terre, dans une mare de sang; il s'était tiré une balle de revolver dans la tête.

Avant de se tuer, le malheureux avait écrit une lettre dans laquelle il rejetait sur son patron la cause de sa mort : « Je suis innocent, disait-il, et j'espère que ma mort sera vengée... »

Il a fallu employer la force pour arracher Mme G... du corps de son époux qu'elle tenait enlacé.

Démission du secrétaire d'Etat de l'Alsace-Lorraine

Strasbourg, 10 mars. — M. Hofmann, ministre d'Etat, a, dit-on, donné sa démission de secrétaire d'Etat de l'Alsace-Lorraine.

La question bulgare

Vienne, 10 mars. — L'entente entre l'Autriche et la Russie dans la question bulgare n'est pas aussi avancée qu'on le dit.

Le cabinet de Vienne n'a pas donné son consentement à l'occupation éventuelle de la Bulgarie par la Russie, et, dans les pourparlers en cours, on n'a pas agité sérieusement cette éventualité.

Le but poursuivi par la diplomatie autrichienne est toujours d'amener, au moyen d'une action personnelle, à Sofia, l'établissement d'un état de choses dans lequel le parti actuellement au pouvoir en Bulgarie serait représenté comme celui que soutient la Russie.

Il y a peu de chances, il est vrai, pour qu'une solution intervienne dans ce sens ; mais on n'a pas encore renoncé à l'espoir d'y parvenir.

Ce n'est qu'en présence de l'inutilité de nouveaux efforts conciliants et devant l'échec de la mission de Riza-Bey qu'on examinerait d'autres moyens à employer et jusqu'à quel point une intervention plus active de la Russie ou de la Turquie devrait être admise.

L'Allemagne et l'Afrique centrale

Berlin, 10 mars. — Le Parlement allemand a adopté le budget du Parlement, du chancelier et de la chancellerie de l'Empire, et du ministere des affaires étrangères. Répondant à une question de M. Virchow concernant la subvention de la société africaine, le prince de Bismarck a déclaré que l'exploration des pays situés derrière Kameroun, n'avait pas seulement un but scientifique, mais aussi un but pacifique. Il a ajouté que le reproche de M. Virchow, qui avait dit que le crédit en question n'était pas employé seulement pour l'Afrique centrale, était dénué de fondement.

Le chancelier de l'Empire a dit en outre que l'Afrique centrale ne signifiait pas seulement le point central de l'Afrique, mais toute la région inconnue située derrière Kameroun et Togo, où l'Allemagne n'a aucune concurrence à craindre.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Les tissus en Allemagne

On lit dans le journal *Kuhlow* :

Une grande activité a caractérisé cette branche pendant la fin du mois. Le temps froid a favorisé les ventes d'étoffes wates proofs, lesquelles, ainsi que les jaquettes de couleur, forment les ventes principales du moment, l'activité mécanique est assurée pour plusieurs semaines, dans ces dites sortes ; les dessus à carreaux et à lignes sont recherchés ainsi que les étoffes foulées. La température rigoureuse en Angleterre retarde la vente des articles légers ; on estime que plus tard en saison la grenadine perlée sera fortement demandée. Mouvement accéléré en tricot. Les ordres d'Amérique et d'Angleterre arrivent librement. Le marché de laine est stable, les consommateurs n'ont pas encore traité leurs grands achats.

Laines

ANVERS, 9 mars.

On a vendu 60 balles de laine de La Plata en suint.

LONDRES, 9 mars.

Rapport de MM. Buxton, Ronald et Cie. — Dans l'espace de trois semaines, aucun changement ne s'est produit, le stock est limité tant en laine qu'en files. Les ventes à prix secrets excèdent à peine 1500 b On estime qu'aux séries du 22 courant 260.000 b. seront disponibles.

LIVERPOOL, 8 mars.

Avis de MM. Ronald fils et Cie. — Les nouveaux arrivages comprennent 18,000 balles ; la quantité offerte par les importateurs est de 1,100 balles, dont 1,000 balles poil de chèvre.

Diverses ventes de laine sur enchères auront lieu le 22 courant et les jours suivants.

BRISTOL, 9 mars.

Foire de laine. — Public nombreux, la fermeté des teneurs entrave les affaires. Les peaux supér. se sont vendues de 12 d. à 13 d. Ces prix se sont adoucis vers la fin du marché et une moyenne d'affaires se sont traitées au cours de Bradford. En toisons la demande a consisté surtout en grosses qualités, lesquelles étaient peu représentées, un bon courant d'affaires se sont faites à pleins prix.

LEICESTER, 9 mars.

Marché ferme, les pleins prix sont obtenus pour les laines indigènes. La quantité disponible est comparativement petite.

Les lustre solides et demi-lustre sont assez recherchées. Les laines botany et peaux de laine obtiennent beaucoup d'attention. Les affaires sont satisfaisantes.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Lucerne* allant de Dunkerque, Glasgow et le Havre à Montevideo prendre charge en laine pour ces ports, a touché à Madère le 1er mars.

Le steamer *Ville de San-Nicolas* est arrivé au Havre le 10 mars venant des ports du Parana via Dunkerque avec le solde de son chargement de laines, etc.

Le steamer anglais *Alaska* venant de l'Australie et de la Nie-Zélande, a touché à Queenstown le 9 mars au matin et a suivi aussitot pour Liverpool où il débarquera des laines pour différents ports.

Le steamer anglais *Thales* allant de Liverpool à la Plata prendre des laines pour l'Europe, a touché à St-Vincent (Cap-Vert) le 8 mars.

Le steamer *Petrarch* est parti de Las-Palmas (Cap-Vert) le 7 mars pour Anvers, venant de B.-A. et Montevideo avec laines à ordres, attendu le 18 courant en ce port.

Le steamer *Vlaanderen* venant de la Plata, a suivi le 7 mars de Las-Palmas (Cap-Vert) pour le Havre et Anvers.

Le steamer *La Plave* est arrivé du Brésil et de la Plata le 8 mars à Madere.

Le steamer *Galileo* allant d'Anvers à Montevideo prendre charge en laine, a passé à l'est de Douvres le 9 mars au matin.

Le steamer *Iberia* a touché à Naples le 5 mars au soir venant de l'Australie avec laines pour Londres.

Le steamer anglais *Hubbuck* est arrivé à Sydney (Australie) le 9 mars venant de Londres et Melbourne compléter sa cargaison de laines pour l'Europe.

Le steamer *Gironde* est arrivé à B.-A. le 9 mars venant prendre charge en laines et diverses marchandises pour Bordeaux.

Le steamer anglais *Taiguan* est arrivé de la Chine en Australie le 9 mars et prendra charge à Melbourne et Sydney pour l'Europe.

Le steamer *Ville de Montevideo* sera à Dunkerque vers le 4 prochain venant des ports du Parana avec laines etc., il suivra pour le Havre avec le solde et il relèvera pour la Plata de nouveau.

Le steamer anglais *Coréan* ayant terminé le débarquement de ses laines à Dunkerque le 10 mars, a suivi ce jour pour Glasgow allant reprendre charge pour la Plata.

Le steamer *Parana* des chargeurs-réunis, a été signalé à Gravelines le 10 mars au soir venant de B.-A. et Montevideo pour Dunkerque. La visite sanitaire a été passé le même jour et le *Parana* étant admis à la libre pratique devait entrer à Dunkerque le 11 au matin.

Le steamer *Rio-Negro* cap. Guégan, est arrivé à Montevideo le 8 mars venant de Dunkerque et le Havre reprendre charge en laines, peaux etc. pour ces ports, sera suivi dans quelques jours par le steamer *Ville de Buenos-Ayres* attendu dans peu de jours à la Plata du Havre.

Le steamer *Cordonan* est arrivé au Havre le 9 mars et a débarqué ce jour 96 b. laine provenant de Marseille en transbordement.

Le steamer *Ashton* a débarqué à Anvers le 8 mars 47 b. laine venant de Grimsby.

Le steamer *Strabo* a débarqué le 8 mars à Anvers 799 b. laine provenant de B.-A. et reprises au steamer *Teniers* ; plus 496 b. laine chargées à B.-A. et 370 b. laine chargées à Rosario.

Le steamer *Hydaspes* a débarqué en transbordement à Anvers le 8 mars les marchandises provenant d'Australie par le steamer *Clyde* arrivé à Londres, soit 621 b. laine à ordre de Sydney et 22580. de Melbourne.

Le steamer allemand *India* est arrivé à Anvers le 9 mars venant de B.-A. avec laines.

Marchés anglais

MANCHESTER, 9 mars.

Filés et tissus. — Affaires modérées en tissus pour le Continent, par contre les ordres d'achats pour l'Inde et la Chine sont presque impraticables. Prix très fermement soutenus. Les filesse cotent en hausse mais l'avance demandée ne s'obtient qu'avec difficulté et seulement pour de petites quantités.

Marchés américains

On lit dans le *Bradstreet* :

» L'activité renait et les troubles diminuent dans la classe ouvrière. Le temps humide dans l'ouest, le sud-ouest et nord-ouest a rendu les chemins peu praticables et retarde les affaires.

La branche d'articles de coton est en bonne activité.

Les lainages sont peu animés au cours de l'année antérieure. Les laines sont stables et calmes et les prix en faveur des acheteurs.

NOUVELLES MILITAIRES

M. le ministre de la guerre vient de décider, sur la proposition de son état-major général, que nos généraux seraient pourvus en campagne de voitures.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'épuration des eaux de l'Espierre. — Nous apprenons que les premiers pourparlers pour l'exécution du décret du 22 février 1887, concernant l'épuration des eaux de l'Espierre, viennent de commencer.

Une entrevue a eu lieu jeudi après-midi entre l'administration municipale et MM. Gruson, ingénieur en chef, et Devos, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Ces messieurs ont échangé leurs vues au sujet de cette importante question.

— Nous recevons la dépêche suivante :

Bruxelles, 11 mars.

M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, a été reçu aujourd'hui par le roi au château de Laeken. Le roi a entretenu le préfet du Nord de la question des Eaux de l'Espierre.

Tribunal de Commerce. — *Election de deux juges-suppléants.* — Nous rappelons aux électeurs du Tribunal de Commerce de Roubaix qu'ils sont convoqués au scrutin de ballottage qui aura lieu, dimanche 13 mars, à l'effet de procéder à l'élection de deux juges suppléants en remplacement de M. Léon Motte, élu juge titulaire, et Derville-Wibaux, non-acceptant.

Le scrutin s'ouvrira à 10 heures du matin et sera fermé à 4 heures du soir.

Commissions municipales. — Il y aura lundi 14 mars, à 6 heures du soir, réunion des 1re et 3e commissions. Voici l'ordre du jour :

Construction d'un pont sous le chemin de fer pour le prolongement de la rue des Arts. — Suppression du passage à niveau de l'Allumette et son remplacement par un passage inférieur.

Société de géographie. — Nous rappelons la conférence de samedi. M. Castonnet des Fosses parlera de l'Italie septentrionale.

Cercle de la Concorde. — Une soirée dramatique et musicale aura lieu dans la nouvelle salle du Cercle, dimanche prochain, 23 mars, à six heures et demie précises.

La cavalcade du Congo. — De gigantesques affiches annonçant et représentant la fameuse Cavalcade de la Mi-Carême viennent d'être posées. Elles annoncent que le départ du cortège se fera le dimanche, 20 mars, à midi, au boulevard de Paris.

Un commencement d'incendie s'est produit jeudi soir, vers sept heures, rue des Longues-Haies, dans une chambre mortuaire. Mlle Clarisse était près du lit funèbre sur lequel, M. Charles Clarisse, son père, décédé quelques heures auparavant, reposait, lorsque le cierge posé sur la table de nuit, communiqua tout à coup le feu aux rideaux du lit.

Bientôt la flamme grandit, s'éleva, et, tandis que la pauvre jeune fille, affolée, appelait au secours, les couvertures commençaient à leur tour à brûler.

Heureusement, entre le moment où Mlle Clarisse cria et le moment où l'on accourut près d'elle, quelques secondes seulement s'écoulèrent, et, peu de minutes après, toute trace de danger avait disparu.

Les dégâts sont insignifiants ; la figure du défunt a été légèrement atteinte.

Parmi les noms des instituteurs qui ont été félicités par M. l'inspecteur d'Académie, directeur départemental de l'instruction primaire du Nord, nous relevons celui de M. Gautier et de Mlle Beaurain, tous deux à Roubaix.

Un accident de voiture. — Un jeune homme Gustave Vammelinck, descendait la rue du Fort, dans l'après-midi de jeudi, quand, voyant un tombereau de charbon venir dans le sens opposé, il appuya un peu sur la gauche. Malheureusement, le pauvre garçon ne s'était pas garé autant qu'il aurait fallu, et l'une des roues du véhicule lui passa sur le pied gauche, et l'écrasa.

Des passants accoururent, s'empressèrent autour de lui et le reconduisirent à son domicile, situé non loin de l'endroit ou s'était produit l'accident.

Nous avons parlé, dernièrement, de pièces de tissus découvertes dans un estaminet de la rue Notre-Dame et provenant d'un vol. Parmi ces pièces, trois ont été reconnues par MM. Fievet, emballeur, rue du Grand-Chemin, Bettremieux fils, fabricant même rue, Ferrand, rue Saint-Georges. Il est probable que, dans quelques jours, on saura à qui appartient la totalité ou, du moins, une bonne partie des marchandises.

Si, comme il le disait, Stanislas P..., n'avait pas d'argent pour acheter du pain, il en avait, du moins, pour boire ; quand la police voulut l'arrêter, elle put se convaincre, en effet, à voir et à entendre ce mendiant qui, en zigzaguant, l'outragea de la belle façon, que Stanislas était ivre. On l'a conduit au dépôt.

Un vol rue Francklin. — Dans la première semaine du mois de février dernier, trois compagnons, François R., Joseph et Louis D., escaladaient, entre onze heures et minuit, le mur de clôture de l'habitation de M. Decaux, charpentier rue Francklin.

Arrivés dans la cour, l'un d'eux pratiqua, avec un diamant, une ouverture dans un carreau, y passa son bras, fit jouer l'espagnolette, et, la fenêtre ayant cédé, les coquins entrèrent. Ils se livrèrent à une perquisition en règle, fouillant les armoires, vidant les tiroirs, cherchant partout. Après avoir enveloppé les objets volés dans le tablier de travail de M. Decaux, ils s'esquivèrent.

Quand M. Decaux rentra, avec sa dame et sa fille, il constata immédiatement le vol dont il venait d'être victime. Une enveloppe renfermant un billet de 100 francs a été trouvée, froissé par terre; mais des couverts et les bijoux de Mme Decaux, représentant une valeur de 600 francs environ, avaient disparu.

Depuis lors, on cherchait à arrêter les coupables. On y a enfin réussi. Le joli trio vient de tomber, au complet, dans les pièges que dame police lui avait tendu.

9 ans de souffrance
Maladie considérée incurable

La Provisière, commune d'Obterre (Indre), le 25 juillet 1886. Ma mère souffrait de maux de tête et de battement de cœur; elle souffrait ainsi depuis neuf ans et on la considérait comme incurable. Depuis qu'elle prend des Pilules Suisses à 1 fr. 50, elle est beaucoup mieux; ses maux de tête et ses battements de cœur ont presque disparu. Meunier. Légalisation de la signature par la mairie. 14391d

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 31me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

TOURCOING

Eaux de l'Espierre. — Samedi prochain aura lieu, à Tourcoing, une conférence, pour cette importante question, entre M. le Maire de la ville et MM. les ingénieurs en chef et ingénieur ordinaire.

Un appariteur de l'Hôtel-de-Ville, bien connu M. Jean Henne, vient de mourir, à l'âge de 68 ans, des suites d'un cancer à l'estomac.

Le Cercle des Galocheux Tourquennois nous prie d'insérer l'avis suivant :

La Société a l'honneur d'informer le public qu'elle organise une grande tombola au bénéfice des familles des victimes de la catastrophe de Saint-Etienne.

» Elle se recommande aux personnes charitables qui voudraient prendre part à cette œuvre de bienfaisance pour l'envoi des lots qui seront reçus au siége de la Société.

» Le tirage aura lieu le dimanche 3 avril 1887, jour du concert annuel.

» Pour la Commission :
» Le Secrétaire : S. WELCOMME.

» *Nota.* — On peut se procurer des billets au prix de 25 centimes chez M. Paul Massard, rue Notre-Dame, 25. »

Nous félicitons sincèrement les membres de ce Cercle de la généreuse initiative qu'ils ont prise et nous recommandons cette œuvre de bienfaisance qui a pour but de soulager les familles si intéressantes des victimes de la catastrophe de Saint-Etienne.

LILLE

La représentation de la Comédie-Française à Lille. — Le produit de la représentation donnée mercredi soir au Grand-Théâtre par les sociétaires de la Comédie-Française, au profit de la caisse des retraites de la Société typographique Lilloise, a produit plus de 7,000 fr.

Un accident mortel. — Un terrible accident s'est produit jeudi, vers onze heures et demie du matin, dans la cave de la maison occupée par M. Flament, débitant de liqueurs, à l'angle des rues des Augustins et du Vieux-Marché-aux-Moutons.

Deux garçons de la brasserie Vittu, de Lorgies (Pas-de-Calais), étaient occupés à descendre une rondelle de bière, lorsque l'un d'eux, Fortuné Gossart, âgé de 46 ans, qui soutenait la tonne sur l'escalier, glissa sur une marche et roula dans la cave, sous la rondelle que son camarade n'avait pu retenir.

Quand on releva le malheureux garçon brasseur, il avait le crâne fracassé et M. le docteur

---

FEUILLETON DU 12 MARS 1887. — 7 —

LE CONTUMAX

Par Raoul DE NAVERY

III

A travers le feu

La maison semblait toute rouge. Les clameurs d'épouvante se changeaient en râles d'angoisse; parfois on voyait disparaître des fenêtres des malheureux, asphyxiés par la chaleur et qui venaient de retomber sur le plancher brûlant de leur chambre.

A peine le fabricant eût-il d'un regard embrassé l'étendue du péril, qu'il cria :

— Des échelles! des cordages! Laisserons-nous périr tant de malheureux ?

On courait en désordre, on s'agitait d'une façon trop souvent stérile, on se lamentait sans agir ; il suffit brusquement de l'arrivée du roi du quartier pour régulariser le sauvetage. On dressa des échelles, des cordes furent nouées aux traverses de fer des fenêtres ; Norbert et Dupont s'élancèrent les premiers dans les chambres en feu. Enjambant les croisées, fouillant les misérables demeures, ils enlevèrent tour à tour des femmes évanouies, des paralytiques, des enfants oubliés dans leurs lits au milieu de l'effarement général, dont les mères agenouillées sur le pavé de la cour pleuraient avec des sanglots. Le courage revint dans quelques âmes ; derrière Norbert et le fabricant d'autres hommes montèrent à leur tour tendant les bras aux fardeaux humains qu'on leur confiait, les repassant à d'autres sauveteurs qui les remettaient ensuite aux compagnons restés au pied des échelles. Mais la plupart de ces malheureux avaient reçu des brûlures cruelles, ou souffraient d'un commencement d'asphyxie ; des soins immédiats devenaient nécessaires. Alors Samuel Dupont donna de nouveau ses ordres :

— Chez moi ! transformez les salles vides en ambulance.

Au même moment les pompiers mirent leurs pompes en batterie, et des jets d'eau inondèrent les façades.

Quelques-uns se jetaient héroïquement dans le brasier, cherchant